

COMMUNE DE BAZOCHES

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 09 mars 2023

Convocation : 02 mars 2023

L'an deux mil vingt-trois, le neuf mars à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal de la commune de BAZOCHES, dûment convoqués se sont réunis, en session ordinaire, salle de la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Jean-Marie PAUTRAT, Maire.

Etaient présents : MM les Conseillers municipaux : MM. : Jean-Marie PAUTRAT, Robert SAUTEREL, Serge AUBRY, Florence CHAPUIS, Anne-Marie LEPRINCE-GRANGER, Stéphane SAUTEREL.

Excusée : Brigitte PINEL (pouvoir à Anne-Marie LEPRINCE-GRANGER)

Absents : Valérie GOUSSOT, Bertrand DELAVAUT.

Secrétaire de séance : Serge AUBRY

Le compte rendu de la séance précédente est adopté.

1) **REPLACEMENT D'UN MEMBRE DEMISSIONNAIRE DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES**

Suite à la démission d'un conseiller (Yaniq Pinel), membre titulaire de la commission d'appel d'offres, il convient de procéder à l'élection d'un membre titulaire afin de compléter la commission : Serge Aubry est élu membre titulaire de la commission d'appel d'offres.

2) **ADHESION A L'OUTIL « BASE ADRESSE LOCALE » DE GEOSIEEEN**

Le conseil municipal accepte un devis présenté par le SIEEEN d'un montant de 219 € pour la mise en place d'un module de gestion des adresses qui permettra de mettre à jour la base nationale des adresses.

3) **REPARTITION DES CHARGES DE PERSONNEL BUDGET COMMUNE/BUDGET SERVICE EAU**

Le mode de calcul du remboursement des frais de personnel communal par le service d'eau est fixé à : 1/10^{ème} du salaire brut + charges de la secrétaire et à 1/10^{ème} du salaire brut + charges de l'agent technique.

4) **ECLAIRAGE PUBLIC**

Pour faire face à l'augmentation importante des coûts de l'énergie, il est décidé de réduire les charges de l'éclairage public qui représentent 50% des dépenses d'électricité de la commune.

La première piste a été de passer les lampadaires en technologie LED, mais le coût du transfert est disproportionné par rapport à l'économie en résultant. En conséquence, il a été décidé de soumettre au SIEEEN, qui gère les réseaux, les trois actions suivantes pour une période d'essai d'un an :

1. Arrêter l'éclairage public de juin à septembre,
2. Arrêter l'éclairage de l'église qui pourra être réactivé ponctuellement si nécessaire,
3. Réduire le nombre de lampadaires sur le secteur du Bourg : un groupe de travail, composé de Robert Sauterel, Stéphane Sauterel, Serge Aubry et Jean-Marie Pautrat, va déterminer les lampadaires à éteindre pour les soumettre au SIEEEN.

5) **AFFOUAGES : AMENAGEMENT DES COMMUNAUX SOUS LE BOIS DES DAMES**

Afin de pouvoir exploiter les sections C22 à C25 des communaux, l'ONF propose un aménagement et une extension du chemin de desserte sous forme de deux options :

1. Extension du chemin pour desservir les sections C24 et C23 avec un coût estimé à 3 500 € ;
2. Prolonger cette extension pour rejoindre le chemin facilitant la desserte et desservant la section C22 avec un coût supplémentaire de 1 000 €.

Avant de prendre une décision, il est demandé au maire de contacter l'agent ONF pour savoir si une éventuelle exploitation de charpentes est possible et d'en évaluer le gain afin de financer cette opération.

6) **MISE EN PLACE DE LA PRESTATION SOCIALE COMPLEMENTAIRE DES AGENTS**

Le conseil accepte la participation de la commune à la couverture complémentaire santé des agents à hauteur de 18 €/mois pour un équivalent temps plein ainsi qu'une participation de 18 €/mois pour une prévoyance santé pour un équivalent temps plein.

7) **TARIFS LOCATION MAISON COMMUNALE**

Il apparaît nécessaire de revoir complètement les modalités de location de la salle communale.

Dans ce but, une commission temporaire est mise en place, composée de Robert Sauterel, Anne-Marie Leprince-Granger, Florence Chapuis, Serge Aubry et Jean-Marie Pautrat, avec pour mission :

- D'établir une nouvelle grille de prix de location et de chauffage en intégrant l'usage : soit professionnel, soit festif.
- De rédiger un règlement de location,
- De définir la procédure de location,
- De mettre en œuvre la commission de sécurité.

8) **DEMANDE D'INSTALLATION D'UN ABRIBUS EN BAS DE LA RUE DE L'ABBE GOULOT**

Dans le cadre des transports scolaires, le conseil valide la création d'un abribus et missionne le maire pour contacter le Conseil régional, qui gère les transports scolaires, afin de déterminer l'emplacement et les modalités de l'implantation afin de réaliser cet aménagement.

9) **COMPTABILITE M57 : FONGIBILITE DES CREDITS**

Suite au passage à la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1^{er} janvier 2023 (rapprochement entre la comptabilité publique et la comptabilité privée), le conseil délègue au maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.

QUESTIONS DIVERSES

- Création d'un agenda partagé pour les locations de la maison communale par Florence Chapuis,
- Le maire informe de la signature d'un pacte financier avec la communauté de communes qui a pour conséquence la possibilité de transformer les droits de tirage pour la voirie en fonds de concours qui pourront être utilisés selon les besoins (pour le service d'eau également).
- Un arrêté relatif à la modification simplifiée du PLU a été pris pour corriger des erreurs matérielles, afin que la modification n° 1 du PLU approuvée en mai 2022 puisse être opérante.

Fin de séance : 21 heures 25